

Renseignements généraux

RÉGIME D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS DU MANITOBA

Le Régime d'assurance-médicaments du Manitoba est un programme d'indemnités universel et exhaustif pour les médicaments sur ordonnance en fonction du revenu familial, qui couvre tous les Manitobains et Manitobaines. Depuis 1971, le Régime protège les Manitobains et Manitobaines contre les difficultés financières résultant de leurs dépenses en médicaments d'ordonnance. La *Loi sur l'aide à l'achat de médicaments sur ordonnance* et ses règlements d'application indiquent la façon dont le Régime fonctionne.

Le Régime d'assurance-médicaments du Manitoba couvre la totalité du coût des médicaments une fois que la franchise calculée en fonction du revenu est dépassée, sans tenir compte de l'âge ou de l'état de santé.

Depuis 1999, plus de 2 000 nouveaux médicaments ont été ajoutés au Régime et plus de 24 000 familles de plus bénéficient de ce programme. En mars 2008, une nouvelle politique de présentation des médicaments génériques a permis à la Province d'ajouter 120 nouveaux médicaments génériques à la *Liste de médicaments admissibles du Manitoba*. Elle prévoit que cela lui permettra d'économiser 4 millions de dollars par année qu'elle réinvestira dans le Régime pour aider à conserver le programme d'assurance-médicaments le plus complet au Canada.

La *Liste* du Régime d'assurance-médicaments compte environ 5 000 médicaments à l'heure actuelle. Voici quelques exemples de médicaments à coûts élevés qui sont admissibles dans le cadre du Régime :

- Le Betaseron, pour les personnes atteintes de sclérose en plaques. En moyenne, ce médicament coûte 16 802 \$ par personne et par année, et le Régime prend en charge 14 800 \$.
- Le Gleevec, pour les personnes atteintes du cancer; En moyenne, ce médicament coûte 33 480 \$ par personne et par année, et le Régime prend en charge 31 400 \$.
- L'Enbrel, pour les personnes atteintes de polyarthrite rhumatoïde. En moyenne, ce médicament coûte 16 614 \$ par personne et par année, et le Régime prend en charge 15 000 \$.